

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2015**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 août 2015 s'est réuni à 20h30 à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Delphine GREMY, Ludovic DE BO, PICOUET Sylvain, Alain CORNEAU, Joël THIBAUT, Thierry ALEXANDRE, Frédéric TROUÉ, Laurent LAGNEAU et Catherine ROTA.

Absent(s) : Hervé GRANDJEAN ayant donné pouvoir à Simone MANGEON, Jean-Pierre DEMELEUMEEESTER ayant donné pouvoir à Sylvain PICOUET, Sophie LITRA ayant donné pouvoir à Laurent LAGNEAU, Isabelle ALLEMANDOU ayant donné pouvoir à Thierry ALEXANDRE, Sandrine RAVASSON ayant donné pouvoir à Catherine ROTA

Secrétaire de séance : Catherine ROTA

I. Abri bus au Petit Vil-Cul

Mme MANGEON a réussi à obtenir un arrêt de bus supplémentaire, celui-ci se trouve au Petit Vil-Cul. Elle souhaite installer un abri bus. Un rendez-vous est pris le mercredi 02 septembre 2015 à 19h30 sur place pour que les élus puissent choisir un emplacement sécurisé pour les enfants.

II. Chemin en friches

Mme MANGEON informe le Conseil qu'un chemin est en friches rue des bruyères, qu'il faut absolument le nettoyer. De plus un lierre envahit le poteau EDF qui se trouve à côté du chemin. Mme MANGEON et M. PICOUET vont se rendre sur place

III. Devis Transports scolaires (maternelle Paul Bert à Paron)

Mme MANGEON présente les devis reçus des Cars Moreau le 24 août 2015 :
Année scolaire 2015/2016 :

- ~ le 1^{er} devis : **71.00 € TTC par jour de fonctionnement**
- ~ le 2^{ème} devis : prise en charge de l'accompagnatrice soit **18.00 € TTC par jour de fonctionnement**

Après délibération le Conseil valide les tarifs pour l'année scolaire 2015-2016 et mandate Mme MANGEON pour la signature des devis.

IV. Repas chauffeur de bus (cars moreau) année scolaire 2015-2016

Madame MANGEON informe le Conseil que le chauffeur qui effectue le transport pour l'école maternelle de Paron souhaite bénéficier comme l'année scolaire passée d'un repas à la cantine de Collemiers entre les deux rotations.

Après délibération le Conseil facture le repas à 3.90 €, c'est le prix facturé à la Commune par la Maison Familiale de Gron. (La MFR est une association c'est pour cela qu'il n'y a pas de TVA.)

V. Urbanisme

Mme MANGEON présente une déclaration préalable concernant l'installation d'un abri de jardin. Avis favorable avec remarque (installation de l'abri de jardin contre la clôture où à 3 mètres)

VI. Tarifification Foyer Rural

Tarifs actuels pour le week-end (du vendredi soir 19h30 au dimanche soir 19h00) :

- ~ Pour les habitants du village 200.00 €
- ~ Pour les personnes extérieures 380.00 €

Après délibération les nouveaux tarifs applicables à partir du 1^{er} juillet 2016 sont :

- ~ Pour les habitants du village 220.00 € (pour 11 contre 0 abstention 4)
- ~ Pour les personnes extérieures 420.00 € (pour 9 contre 0 abstention 6)

VII. Renouvellement CUI-CAE M. LORILLON

Mme MANGEON informe le Conseil que le contrat de l'agent en CUI-CAE se termine le 22 septembre 2015.

Elle présente la convention déposée à la Mairie le 27/08/2015 par M. Christophe BEN ALI de Cap emploi. (Cap emploi est un organisme spécialisé assurant une mission de service public, inscrit dans le cadre de la loi handicap de février 2005 et dédié à l'insertion professionnelle de personnes handicapées. (Organisme financé par Pôle Emploi, l'Agefiph et le FIPHFP)

Après délibération le Conseil valide à l'unanimité le renouvellement de l'agent en CUI-CAE et mandate Mme MANGEON pour signer tous les documents se référant au CAE (Convention, contrat)

Contrat CUI-CAE sur 6 mois à 30 heures hebdomadaires (30/35^{ème}) sur la base du smic horaire soit une rémunération brute mensuelle de 1249.30 €

Personne de + de 50 ans : aide de 75 %

VIII. Commission Travaux

La prochaine commission Travaux concernant le dossier « La Courcheveloise » se déroulera le 16 septembre 2015 à 19h00 à la Mairie.

IX. Création de poste Adjoint Administratif de 1^{ère} classe

Mme MANGEON explique qu'une demande d'avis d'avancement de grade été faite à La Commission Administrative Paritaire (Centre de Gestion de l'Yonne) suite à l'obtention de l'examen passé par la secrétaire de mairie. La Commission se réunira le 17/09/2015.

A compter du 01/10/2015, la secrétaire sera sur un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à 35 heures.

X. Location Foyer Rural (Biking et activités sportives diverses)

Mme MANGEON informe les membres du Conseil que Mme Corine CASSON reprendra ses séances de biking et activités sportives diverses au Foyer Rural à partir du 07 septembre 2015.

*Les séances se dérouleront le lundi de 19h00-20h00 (biking)
et le mercredi de 18h45 à 20h00 (activités sportives diverses)*

Le coût de cette location sera de 40 €/mois, payable par trimestre soit 120 €. (Chauffage, électricité...)

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité et mandate Mme MANGEON pour établir le contrat.

La séance est levée à 23 heures. La prochaine réunion de Conseil aura lieu le 09 octobre 2015 à 20h30 à la Mairie, sauf empêchement imprévu du Maire. Dans ce cas, une autre date sera annoncée et affichée.